

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit et le 17 Décembre 2008 à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. BOURDIER, Maire.

Étaient présents : MM. LECARPENTIER, MOTELAY, JURADO Adjoints ; M. EUDIER, Mmes DESCHAMPS, LEBORGNE, MM. MOIREAU, LEMARCIS, PANEL, ALLASSAN, Mme GRZELCZYK, MM. JOMARD, EMO, Conseillers.

Absente ayant donné pouvoir : Mme MIETTE

A été nommé secrétaire : M. LECARPENTIER

TARIFS 2009

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 3% aux différents tarifs ce qui donne

	Valeur 2008	Valeur 2009
Prêt de tracteur sans chauffeur	23.73 €/h TTC	24,44 €/h TTC
Restaurant scolaire		
Repas enfant	3.12 €	3,20 €
Repas adulte	3,84 €	3,95 €
Accueil périscolaire (la ½ heure)		
Fontenaysiens	1,10 €	1,13 €
Extérieurs	1,66 €	1,71 €
Concessions dans les Cimetières		
15 ans :	58,00 €	59,75 €
30 ans	116,00 €	119,50 €
50 ans	184,58 €	190,10 €
Caveau 3 places (50 ans)	319,06 €	328,63 €
Superposition = ½ de la concession de base.		
Compte tenu de la nature du sol, le caveau est obligatoire pour 3 places		
Columbarium		
Mêmes tarifs pour que les cimetières pour une durée de 15 ans ou de 30 ans		
Plaques de recouvrement :	125,70 €	129,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 14 voix Pour et 1 abstention, adopte ces nouveaux tarifs à effet du 01/01/2009

INDEMNITÉ DE RÉGISSEUR

M. le Maire fait savoir que l'indemnité de régisseur reste fixée à 110 € pour l'année 2009.

ZAC LE NERVAL : AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D ŒUVRE

Compte tenu des modifications apportées au projet de ZAC à vocation d'habitat et les prestations complémentaires sollicitées, M. le Maire est autorisé à raison de 14 voix pour et une contre à signer l'avenant à intervenir avec le groupement INGETEC/ATTICA.

MISSION D'ÉTUDE POUR LA FAISABILITÉ DE L'EXTENSION DU GROUPE

SCOLAIRE

M. le Maire est autorisé à confier une étude au cabinet d'architectes GODFROY/MARGAT dans le cas où, compte tenu de l'urbanisation future, il serait nécessaire d'agrandir le groupe scolaire.

RÉORGANISATION DES SERVICES

A la suite de la décision gouvernementale de supprimer l'école le samedi matin, il a été nécessaire de réorganiser le temps de travail est agents affectés à la restauration, au ménage, et à l'accueil périscolaire. Les nouvelles dispositions seront mises en place le 1^{er} janvier 2009 sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire.

PLAN DE FINANCEMENT DE LA 22^{ème} TRANCHE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement pour des travaux qui concerneront la rue St Michel. La participation de la commune de 54 136.88 € TTC.

CRÉATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE POUR LA MISE EN PLACE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Il est créé une commission chargée d'organiser l'élection et d'encadrer le conseil municipal des jeunes.